

# CHUCaen

PÔLE DE FORMATIONS PARAMÉDICALES

## Institut de Formation Aide-Soignant

---

IFAS

PROJET PEDAGOGIQUE 2018/2019

[www.chu-caen.fr](http://www.chu-caen.fr) rubrique "recherche et enseignement"



# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>1</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	<b>4</b>
1.1	Introduction	4
1.2	Les missions de l'IFAS	5
1.3	Organisation générale de l'IFAS	6
1.3.1	<i>L'équipe</i>	6
1.3.2	<i>Diversité et qualité des terrains de stage :</i>	6
1.3.3	<i>Locaux et outils pédagogiques :</i>	7
1.4	Règlementation	8
1.4.1	<i>Les responsabilités</i>	8
1.4.2	<i>Les textes législatifs et réglementaires</i>	8
<b>2</b>	<b>VALEURS ET CONCEPTIONS</b>	<b>9</b>
2.1	Les valeurs	9
2.2	Les concepts :	9
<b>3</b>	<b>PRINCIPES PÉDAGOGIQUES</b>	<b>11</b>
3.1	L'élève, acteur de sa formation	11
3.2	Le processus de professionnalisation	11
3.3	La communication	12
3.4	Le partenariat	12
3.5	La posture réflexive	12
3.6	La finalité de la formation : un aide-soignant compétent	13
3.7	Alternance et intégration par le stage	14
3.8	Les axes prioritaires	14
3.8.1	<i>Informier et former les autres professionnels</i>	14
3.8.2	<i>Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</i>	15
3.8.3	<i>Analyser la qualité de soins et améliorer sa pratique ; axe douleur et soins palliatifs</i>	15
3.9	La place du formateur:	16
3.10	Les méthodes pédagogiques	16
3.11	L'alternance pédagogique	17
3.12	L'apprentissage par simulation	17
<b>4</b>	<b>L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE</b>	<b>18</b>
4.1	La responsabilité des modules	18
4.2	Les stages cliniques	18
4.3	Le suivi pédagogique : aide à la réussite de l'élève	19
4.3.1	<i>Suivis collectifs</i>	19
4.3.2	<i>Suivis individuels</i>	19

4.4	L'évaluation des modules de formation .....	20
4.4.1	<i>La commission d'évaluation:</i> .....	20
4.4.2	<i>Organisation des évaluations</i> .....	20
4.5	Organisation générale des MSP .....	21
4.6	L'évaluation des stages cliniques .....	21
<b>5</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>22</b>
	<b>ANNEXE 1 – ALTERNANCE IFAS – STAGES</b> .....	<b>23</b>
	<b>ANNEXE 2 - MODÈLE DE CONVENTION INDIVIDUELLE DE STAGE</b> .....	<b>24</b>

# 1 Cadre général

## 1.1 Introduction

Depuis la création de l'Institut de Formation Aides-Soignants (IFAS) du CHU de Caen, le projet pédagogique n'a cessé d'évoluer et se modifier au regard des bilans réalisés et de s'adapter en s'appuyant sur des valeurs qui donnent sens aux activités.

- L'arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011, relatif au diplôme d'Aide-Soignant (AS) a impulsé une réflexion de fond sur les enjeux stratégiques de la formation et représente pour notre IFAS une opportunité au même titre que les différents changements réglementaires concernant l'organisation de la santé.

Le projet pédagogique formalise notre engagement en précisant les finalités et les moyens de la formation : il pose les fondements et les orientations de la formation en soins, décline les valeurs et conceptions, précise les outils qui en découlent.

Les acquisitions de compétences et la capacité des élèves à s'adapter aux évolutions dans le respect d'un cadre éthique motivent notre action.

Ce projet est une partie d'un ensemble qui constitue le projet du pôle des formations paramédicales, il s'ajoute à différentes activités qui ont toutes pour objet : la formation et le soin.

Il est un moyen de communication avec les élèves et nos partenaires actuels et futurs.

Les politiques de santé tendent depuis 30 ans vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en soins. La maîtrise quantitative des moyens et la constante amélioration de la qualité des prestations positionnent chaque professionnel comme un acteur responsable et engagé dans un dispositif en constante évolution.

Dans un environnement sanitaire, social et économique en forte mutation, les questions d'adaptation des professionnels de santé prennent une acuité particulière. Plus que jamais la gestion des métiers et des compétences devient prépondérante.

Les professionnels de santé doivent en effet s'inscrire dans une réflexion et un positionnement qui tiennent compte de l'adaptation nécessaire aux besoins en lien avec :

- Les mouvements démographiques de la population et des professionnels de santé ainsi que les évolutions épidémiologiques, le développement des maladies chroniques et les crises sanitaires ;
- Les disparités d'accès aux soins sur les territoires de santé et la fragilité de certaines catégories sociales ;
- L'indispensable interaction des secteurs sanitaires, médico-sociaux et libéraux pour répondre sur un mode coordonné et efficient aux nouveaux besoins ;
- La raréfaction des ressources dans un contexte concurrentiel et la croissance de la consommation de biens médicaux liés à l'évolution des technologies ;
- La demande croissante de transparence et d'information des usagers parfois associées à une médiatisation et une judiciarisation.

## 1.2 Les missions de l'IFAS

L'institut de formation s'inscrit au sein d'un pôle de formations paramédicales où sont regroupées :

Les formations initiales :

- Aide-Soignant
- Ambulancier ;
- Infirmier diplômé d'État ;
- Manipulateur d'électroradiologie médicale.

Les formations infirmières de spécialité :

- Infirmier anesthésiste diplômé d'État ;
- Infirmier de bloc opératoire diplômé d'État ;
- Infirmière Puéricultrice.

La formation des cadres de santé est réalisée sur le même site.

L'I.F.A.S est rattaché au C.H.U de CAEN qui a des missions de soins, de recherche et d'enseignement.

Il est soumis à une double tutelle :

- Le Ministère de la Santé, par l'intermédiaire de la DRJDSCS et de l'ARS,
- Le Conseil Régional (depuis juillet 2005).

Les missions de l'IFAS s'orientent vers plusieurs axes :

- **formation initiale et partielle ;**
  - accueil, accompagnement, suivi de chaque élève ;
  - élaboration, mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique ;
  - organisation et gestion de l'enseignement théorique et de la formation clinique ;
  - responsabilité du dispositif d'évaluation, de validation et de certification ;
  - adaptation au cadre réglementaire des dispenses de scolarité (organisation de parcours complémentaires personnalisés).
- Responsabilité des épreuves de sélection pour l'entrée dans la formation AS;
- Soutien à la recherche et gestion documentaire ;
- Promotion des formations et des métiers;
- Recherche de l'amélioration continue de la qualité des formations dispensées à l'IFAS et l'inscription dans une démarche d'assurance qualité ;
- Participation des élèves aux projets de l'institut (conseil de la vie étudiante, représentation active dans les instances..) ;
- Développement des actions de coopération avec les établissements de santé, les réseaux et autres structures de formation.

## 1.3 Organisation générale de l'IFAS

### 1.3.1 L'équipe

- Madame Catherine BITKER, Directrice du pôle des formations paramédicales ;
- Madame Sandrine LEBRETON, adjointe de direction, coordinatrice pédagogique ;
- Monsieur Thierry SERRE, adjointe de direction, coordinateur stages ;
- Madame Valerie BAUDE, adjointe de direction, responsable qualité.

#### Formateurs

- Madame x, IDE;
- Monsieur Stéphane FLEURY, IPDE (Coordinateur d'année).
- Madame Marie TRUDEL, IDE ;
- Monsieur Fabrice POTHIER, IDE ;

#### Personnel administratif :

- Madame Typhaine LAMBIN, Adjoint Administratif, secrétaire de direction ;
- Madame Marie BERTHÉ, Adjoint Administratif, secrétaire de scolarité ;

Le CHU de CAEN est l'organisme gestionnaire de l'IFAS, autorisé par le Président du Conseil Régional de Basse Normandie pour 1 promotion de 70 EAS par année et 10% de l'effectif en parcours partiels. L'IFAS est dirigé par une directrice des soins, agréée par le Président du Conseil Régional en date du 1<sup>ER</sup> juin 2014.

#### **Diversité et qualité des formateurs :**

L'ingénierie de formation est assurée par les Cadres de Santé et Infirmiers Formateurs. Ils sont Infirmiers Diplômés d'État et possèdent une expérience professionnelle variée et des formations universitaires (DU - Licence - Master - Doctorat).

### 1.3.2 Diversité et qualité des terrains de stage :

Les élèves ont la possibilité de bénéficier de terrains de stage diversifiés au CHU ou dans d'autres établissements du Calvados :

- Hôpital Universitaire comprenant des services de médecine, chirurgie, personnes âgées, pédiatrie, psychiatrie et services de haute technicité ;
- Établissements de Psychiatrie et de Santé Mentale, en milieu hospitalier ou en structures d'accueil externe ;
- Établissements privés : cliniques et hôpitaux ;
- Centre Régional de Lutte contre le Cancer (Centre François Baclesse) ;
- Établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) ;
- Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ;
- Établissements scolaires ;
- Entreprises ;
- Centre de soins à domicile, maintien des personnes âgées à domicile (SSIAD) et Hospitalisation à Domicile (HAD) ;
- Crèches ;
- Autres...

### 1.3.3 Locaux et outils pédagogiques :

Depuis avril 2015, les composantes du pôle des formations paramédicales ont intégré le Pôle des Formations et de Recherche en Santé (PFRS). Les salles de cours sont mutualisées à l'ensemble des formations présentes au PFRS. Les élèves disposent de huit salles de travaux dirigés dont une est équipée d'un mannequin de simulation haute-fidélité.

#### **Bibliothèque universitaire (BU)**

Les élèves ont accès à la BU où ils sont accueillis et formés à la recherche documentaire par des documentalistes.

La BU a pour missions :

- d'accueillir les différents publics ;
- d'accompagner des utilisateurs dans leurs recherches ;
- de mettre à disposition des ressources et l'information en adéquation avec le référentiel de formation.
- Ressources à disposition :
- Postes informatiques multimédia avec possibilité de consultation Internet (exclusivement pour les recherches documentaires) ;
- Ouvrages et revues professionnelles.

#### **Informatique**

La connexion WIFI est accessible dans l'ensemble du bâtiment du PFRS.

#### **Restauration**

Les élèves ont la possibilité de prendre leur repas :

- Au self du CHU en utilisant les badges délivrés par la DRH (cartes CPE) comportant photo et numéro de matricule, que l'étudiant recharge au fur et à mesure de ses besoins aux bornes situées à la sortie du self.
- Aux restaurants universitaires à proximité ou à la cafétéria du PFRS.

#### **Photocopie**

Des photocopieurs multifonctions sont mis à la disposition des élèves à la BU. Pour pouvoir les utiliser, les élèves doivent acheter des cartes de photocopies mises en vente à la BU.

#### **Lingerie**

La blanchisserie du CHU assure l'entretien des uniformes des élèves qui sont déposés dans le local lingerie situé au rez-de-chaussée du PFRS. Il est formellement déconseillé, pour des raisons d'hygiène, d'assurer l'entretien des uniformes à domicile. La rotation du linge est suffisante pour assurer le renouvellement des uniformes propres.

La lingerie est sous la responsabilité de l'appariteur. Des permanences sont assurées le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h à 12h et de 14h à 15h.



## **Informations pratiques**

Ligne téléphonique directe du PFRS : 02.31.56.82.00

Horaires d'ouverture : 8h-18h et 8h-16h30 en juillet et août.

## **1.4 Règlementation**

### **1.4.1 Les responsabilités**

Le directeur de l'IFAS, placé sous l'autorité du Directeur du CHU est responsable :

- de la conception du projet pédagogique ;
- de l'organisation de la formation initiale et continue ;
- de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique ;
- du contrôle des études ;
- de l'animation et de l'encadrement de l'équipe d'enseignants ;
- du fonctionnement général de l'institut de formation incluant la gestion administrative et financière.
- de l'organisation des épreuves et des jurys de sélection ;
- de l'établissement des listes de classement d'admission ;
- du respect de la réglementation en vigueur ;
- de l'équilibre des exercices budgétaires.

### **1.4.2 Les textes législatifs et réglementaires**

#### **Accès à la formation et organisation des études**

- Arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011 (articles 1 à 14) ;
- Arrêté du 25 janvier 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'état d'aide-soignant.

#### **Fonctionnement des Instituts de formation**

Compétences respectives de l'État et de la région

Article L4383-1 à L4383-6 du Code de la santé publique.

Article R4383-2 à R4383-5 du Code de la santé publique.

Autorisation des instituts de formation

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, aide-soignant, ambulancier et aux agréments de leur directeur et ses annexes.

**Exercice de la profession** : Article R 4311-4 du code de la santé publique.

## 2 Valeurs et conceptions

Le projet pédagogique de l'IFAS de CAEN s'appuie sur des valeurs fondamentales ainsi qu'une conception du soin et du professionnel partagées.

L'élève est considéré comme l'auteur de sa propre évolution, en lien constant avec son entourage.

Les valeurs fondatrices de notre projet génèrent nos conceptions du soin au malade, de la formation, du règlement intérieur et du management de l'institut.

### 2.1 Les valeurs

#### **Rigueur et responsabilité**

L'évolution des techniques, la multiplicité des thérapeutiques proposées, les risques liés aux soins qui en découlent et la diversité des populations soignées nous encouragent à valoriser la rigueur professionnelle.

Il s'agit de développer l'exigence et l'évaluation des pratiques professionnelles en s'appuyant sur l'exactitude et l'exigence intellectuelle. Nous portons une attention particulière au respect des protocoles et des prescriptions infirmières. Un élève responsable est un élève qui mesure les enjeux actuels de la société (écologie, économie...) et qui les intègre dans ses actions tant personnelles que professionnelles. Au cours de sa formation, l'élève se professionnalise et devient responsable de ses actes et de son comportement tant dans sa position individuelle que dans son engagement dans le collectif soignant.

La rigueur professionnelle est un des enjeux majeurs de notre formation. Nous mettons l'accent sur l'intégration par les élèves des attendus comportementaux et techniques au regard des règles professionnelles et des valeurs soignantes. Le développement de la conscience professionnelle du futur soignant est primordial d'une part pour la pérennité de la qualité des soins dispensés aux patients et d'autre part pour un respect de l'autre au sein du collectif soignant.

#### **Le respect**

Valeur essentielle que chacun doit manifester envers toute personne en la prenant en compte dans sa singularité.

- Respect de la vie humaine, de la personne telle qu'elle est, quel que soit son âge, son physique, sa culture, sa religion, sa nationalité ;
- Respect des droits de cette personne et de sa famille ;
- Respect de soi ;
- Respect des lois spécifiques à la profession d'aide-soignant.

**L'authenticité** : Faire preuve de droiture, de franchise, de loyauté tant sur le plan intellectuel que dans ses actes. Faire preuve de sincérité dans la relation à l'autre.

### 2.2 Les concepts :

L'équipe pédagogique a pour mission de permettre à l'élève en formation de devenir un professionnel compétent par l'obtention du Diplôme d'Etat. La finalité de la formation est de permettre à l'élève de construire son identité professionnelle, de développer ses potentiels, d'acquérir des outils, de consolider son projet professionnel et de créer l'envie d'enrichir ses compétences tout au long de son parcours professionnel.

A travers ses actions, l'IFAS s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de la prise en charge de la population, et participe à l'évolution du métier d'aide-soignant.

La formation dispensée est une formation d'adultes, ayant ou pas une expérience du monde du travail.

Elle est basée sur une approche humaniste centrée sur l'apprenant, sur son projet professionnel et sur le principe de l'alternance. Elle est construite à partir des valeurs et conceptions portées par l'équipe pédagogique.

Elle s'appuie sur la conception des soins infirmiers de Virginia HENDERSON et les référentiels de formation, de compétences et d'activités de l'aide-soignant décrits dans l'arrêté du 22 Octobre 2005 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS).

Le projet pédagogique est centré sur l'élève le rendant acteur de sa formation.

Inscrit dans une formation adulte, il est pourvu d'un certain potentiel d'autonomie et de responsabilité.

Il possède des ressources, une histoire, des expériences, des aptitudes d'acquisition et des motivations personnelles, à partir desquelles il développe des capacités d'adaptation, un esprit d'initiative et de créativité.

Notre conception de la pédagogie s'appuie sur les concepts de l'homme, de la santé, de la vulnérabilité, du care.

- **L'Homme** : Nous entendons par homme, un être unique qui a des attentes et des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels : un être en perpétuel devenir et en interaction avec son environnement, un être responsable, libre et capable de s'adapter, un tout indivisible.
- **La Santé** : C'est un équilibre, une harmonie, à trouver où à retrouver où à maintenir, influencée par les croyances, la culture, l'éducation et l'environnement. **(V Henderson)**  
La Santé apparaît ainsi comme fidèle à la complexité de l'être humain, c'est à dire que tous les éléments qui la composent sont imbriqués.  
La Santé c'est l'harmonie avec soi et son environnement en toutes **circonstances. (Walter Hesbeen)**
- **La vulnérabilité** : La vulnérabilité est le caractère de ce qui est fragilisé, de ce qui peut être attaqué, blessé, endommagé. Tout être humain peut présenter des fragilités qui vont le rendre vulnérable si l'environnement (humain, géographique, social...) réunit des facteurs potentiellement ou immédiatement défavorables.
- **Le care** : « L'éthique du care affirme l'importance des soins et de l'attention portées aux autres, en particulier ceux dont la vie et le bien être dépendent d'une attention particularisée, continue et quotidienne » **(Patricia Paperman: Ethique du care, un changement de regard sur la vulnérabilité- Gérontologie et Société-n° 133-juin 2010)**

*Tantôt présenté comme « une aptitude, une vertu morale liée à une disposition naturelle », tantôt présenté comme « une activité, une compétence qui s'acquiert ». C'est dans l'articulation de ces deux visions que l'on va trouver le bien agir. (Fabienne Brugère\_« L'éthique du care: entre sollicitude et soin, dispositions et pratiques », La philosophie du soin p. 69)*

### 3 Principes pédagogiques

Au regard du professionnel responsable, autonome et réflexif que nous voulons former et des valeurs retenues, l'équipe pédagogique a élaboré différents principes qui structurent et organisent le dispositif de formation.

#### 3.1 L'élève, acteur de sa formation

Nous souhaitons que vous soyez acteur réflexif pour construire votre projet professionnel répondant au développement des compétences attendues afin de devenir un soignant autonome. L'articulation entre le développement des compétences et l'offre de formation clinique se formalise dans le suivi pédagogique individualisé organisé par l'IFAS.

Un projet personnalisé de formation peut être proposé à chaque élève qui rencontre des difficultés d'apprentissage ou de non-respect de règlement intérieur. Assorti des ajustements nécessaires, il a pour but de favoriser la qualité du suivi et la progression du parcours de formation.

Nous définissons l'élève acteur de sa formation comme un élève :

- ⇒ Autonome, et motivé par l'exercice de la profession
- ⇒ Qui interagit avec les acteurs de la formation afin de développer ses compétences.
- ⇒ Qui s'implique dans sa formation et qui est pro actif dans la construction et l'acquisition de ses compétences
- ⇒ Qui participe activement aux instances, aux décisions et qui émet des propositions quant à l'amélioration de sa formation
- ⇒ Soucieux des enseignements qui lui sont dispensés, participatif, permettant une émulation au sein de la promotion ; partage de connaissances, de points de vues, être capable de débattre d'une problématique professionnelle sous la modération des formateurs

#### 3.2 Le processus de professionnalisation

Il consiste en un **engagement réciproque** entre l'élève, l'équipe pédagogique et les professionnels de santé qui s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'élève puisse acquérir les compétences indispensables à l'exercice professionnel. Le contrat de formation repose sur les notions fondamentales de **respect**, de **confiance mutuelle et de responsabilité**.

Il s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire (règlement intérieur, charte d'encadrement<sup>1</sup>, conventions de stage<sup>2</sup>).

Le processus de professionnalisation se concrétise par des **temps d'échanges collectifs et individuels** entre les formateurs et l'élève avec par exemple : les temps de régulation et d'exploitation de stage, les suivis pédagogiques individuels, les travaux de remédiation collectifs, les ateliers d'analyse des pratiques professionnelles...etc.

---

<sup>1</sup> Voir ANNEXE 3 : « [Modèle de charte d'encadrement](#) ».

<sup>2</sup> Voir ANNEXE 4 : « [Maquette de convention de stage individuelle](#) ».

### 3.3 La communication

« La communication est un élément fondamental et complexe de la vie sociale qui rend possible l'interaction des personnes et dont la caractéristique essentielle est la réciprocité »<sup>3</sup>. Cette dimension essentielle de la vie est au centre de la profession d'aide-soignant. La communication est le vecteur de tout soin. Elle est également indispensable à une collaboration pluridisciplinaire et un travail en équipe.

Communiquer est donc une capacité professionnelle majeure et elle devient de ce fait un enjeu de formation. « La dimension de la communication dans la formation est donc tout à fait centrale mais elle ne doit pas être un domaine séparé, elle doit être travaillée dans l'ensemble des activités de formation ».<sup>4</sup>

La communication est formalisée, tout au long de la formation d'aide-soignant, par des échanges entre les élèves, l'équipe pédagogique et la direction (disponibilité et écoute de l'équipe pédagogique, bilans de modules, enquêtes de satisfaction).

### 3.4 Le partenariat

Le partenariat est un axe important de la formation, il est organisé avec :

- D'une part, l'ARS, le Conseil Régional, les professionnels de santé, les travailleurs sociaux et tous les professionnels en lien avec le monde de la santé (personnels juridiques, associatifs, etc.) ;
- D'autre part, le partenariat avec les responsables des stages cliniques répond aux exigences de la formation dans un cadre règlementé.
- 

### 3.5 La posture réflexive

Les formateurs vous accompagnent dans la réflexion sur **votre pratique professionnelle** et dans la liaison entre le savoir et l'agir. « *La réflexivité consiste pour un sujet à prendre du recul par rapport à ses pratiques professionnelles, de façon à expliciter la façon dont il s'y est pris pour modéliser et pour faire évoluer ses schèmes opératoires de façon à les transférer ou les transposer sur de nouvelles situations* »<sup>5</sup>.

En effet, pour l'équipe pédagogique, savoir prendre du recul par rapport à sa pratique c'est être conscient de son agir et être capable d'expliquer pourquoi et comment nous agissons en situation. Cette auto-analyse permet à l'élève d'apprendre de ses situations pour réussir, progresser et transposer ses acquis dans des situations plus complexes.

---

<sup>3</sup> Dictionnaire usuel de psychologie de Norbert SILLAMY

<sup>4</sup> La communication : états des savoirs aux éditions Sciences Humaines – Edition 1998

<sup>5</sup> JOANNERT, Situation de formation et problématisation, De Boeck, 2007.

### 3.6 La finalité de la formation : un aide-soignant compétent

La compétence est inséparable de l'action et de l'adaptation à des contextes particuliers en utilisant des ressources et contenus intégrés.

Ainsi, le répertoire des métiers de la FPH propose la définition suivante : « ensemble de savoir-faire opérationnels, de connaissances générales et techniques et de comportements professionnels, structuré, mobilisé et utilisable en fonction des activités à réaliser et des situations de travail actuelles et futures. C'est aussi la maîtrise d'un savoir-faire opérationnel relatif aux activités d'une situation déterminée, requérant des connaissances associées à ces savoir-faire et des savoir-être. »

En ce qui concerne le développement des compétences, nous retiendrons la proposition de LE BOTERF : « la compétence est la résultante de trois pôles : savoir agir, vouloir agir et pouvoir agir ». Cette approche complète les précédentes en intégrant la notion de contexte et d'environnement facilitateur ainsi que des facteurs liés à la personnalité et à la volonté d'apprentissage.

En lien avec l'article L.4311-1 du Code de la Santé Publique, définissant le métier:

*« L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre qui lui est dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R.4311-5 du code de la santé publique.*

*Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.*

*Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité ».*

En ce sens, l'équipe pédagogique de l'IFAS de Caen forme un professionnel :

- Ayant intégré un niveau de connaissances, d'analyse, de compétences de façon à affirmer son rôle dans n'importe quel secteur de soins ;
- Sachant dispenser et organiser des soins de qualité et agir au regard de l'éthique professionnelle.
- Apte à créer des relations adaptées avec autrui : personne soignée et famille, équipe pluri-professionnelle, hiérarchie ;
- Participant à l'encadrement et à la formation des futurs professionnels ;
- Ayant compris la nécessité de réactualiser ses connaissances tout au long de sa vie professionnelle ;
- Connaisant les règles d'hygiène de vie pour conserver sa santé, son équilibre, son bien-être et ceux d'autrui ;
- Possédant les qualités personnelles suivantes : Esprit d'ouverture, dynamisme, écoute, esprit d'humanité, respect des autres, honnêteté, connaissance de soi et autonomie.

### 3.7 Alternance et intégration par le stage

Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition de lieux, de personnes, de moments, de contenus et de savoirs, mais de l'articulation de situations professionnelles et de situations de formation ; l'alternance<sup>6</sup> impose un engagement et une collaboration de tous les protagonistes de la formation ; l'élève, les formateurs, les tuteurs. Elle s'appuie sur des temps réflexifs.

Sa traçabilité est assurée par le portfolio de l'élève et les outils de suivi pédagogiques individuels de l'élève.

**Le stage** est un lieu de formation et doit permettre à l'élève de :

- Confronter ses représentations à la réalité professionnelle ;
- Développer ses compétences ;
- Acquérir et mobiliser des connaissances ;
- Acquérir une posture réflexive en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- Exercer son jugement clinique et ses habiletés gestuelles ;
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- Reconnaître ses émotions et les gérer avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres élèves.

### 3.8 Les axes prioritaires

#### 3.8.1 Informer et former les autres professionnels

AXE 1	TRANSMISSIONS des INFORMATIONS	HEURES	INTERVENANTS
MODULE 1	Démarche de soins : application	17	Formateurs IFAS
	Information du patient et de son entourage: en hygiène alimentaire	1	Formateurs IFAS
MODULE 2	Exercices de retranscription des paramètres vitaux	2	Formateurs IFAS
MODULE 3	Exposés des travaux de groupes	10.5	Formateurs IFAS
MODULE 5	Information du patient et de sa famille	3.5	Formateurs IFAS
MODULE 6	Isolement protecteur	2.5	Formateurs IFAS
MODULE 7	Exercices de transmissions ciblées écrites, orales et secret professionnel	16.5	Formateurs IFAS
MODULE 8	Tutorat, transmission du savoir	3.5	Formateurs IFAS
TRANSVERSALITE	Simulation transmissions-communication IFA/IFAS	3,5	Formateurs IFA/IFAS

<sup>6</sup> Voir ANNEXE 1 : « Déroulé pédagogique 2018/2019 ».

### 3.8.2 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

AXE 2	ANIMATION /COMMUNICATION	HEURES	INTERVENANTS
MODULE 1	Humanitude	1,5	Formateurs IFSI
	Recherche documentaire et création d'un document de communication	4.5	Formateurs IFAS
	Animation en EHPAD	2	Fabrice Angot Animateur socio-culturel EHPAD de la CHARITE
	Le toucher thérapeutique	7	Denis Doublet / DU massage assis-couché / DU massage en fin de vie
MODULE 2	Anatomie physiologie Organes des sens	2	Formateurs IFAS
MODULE 3	Communication autour de la chambre de soins intensifs en psychiatrie	3.5	Formateurs IFAS
MODULE 5	Recherche documentaire et création d'un document/ une étude de situation.	2.75	Formateurs IFAS
	Mise en situation d'entretien	3.5	Formateurs IFAS
	Les attitudes professionnelles	3,5	Formateurs IFAS
MODULE 8	Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire	1.5	Formateur IFAS
	Dynamique de groupe	1.5	Formateurs IFAS

### 3.8.3 Analyser la qualité de soins et améliorer sa pratique ; axe douleur et soins palliatifs

AXE 3	DOULEUR ET SOINS PALLIATIFS	HEURES	INTERVENANTS
MODULE 1	Démarche de soins : application	17	Formateurs IFAS
	Le toucher thérapeutique	7	Denis Doublet / DU massage assis-couché / DU massage en fin de vie
MODULE 2	La douleur- généralités	2	Karine Pape /IDE CHU
MODULE 3	Soins palliatifs	3,5	Formateurs IFSI
MODULE 4	Prévention de la douleur Et des troubles musculo-squelettiques	8	Formateurs ergonomie manutention
MODULE 5	Documentaire fin de vie + exploitation	2.75	Formateurs IFAS
	Psychologie de la personne en fin de vie	2.5	Formateurs IFAS



### 3.9 La place du formateur:

Selon le cadre réglementaire, le formateur contribue à l'enseignement théorique et clinique et à l'évaluation continue des élèves aides-soignants.

La pédagogie, centrée sur la réussite, nécessite :

- D'instaurer un climat propice à l'apprentissage en tenant compte de l'environnement physique, de l'environnement humain et interpersonnel ;  
De donner confiance à l'élève quel que soit son niveau initial et son parcours ;
- De déterminer les besoins d'apprentissage en tenant compte des motivations personnelles, des attentes de l'élève, de sa personnalité, de ses capacités et de ses difficultés ;
- De privilégier des méthodes permettant à l'élève d'utiliser et d'optimiser ses expériences ;
- De l'amener à réfléchir et à se questionner ;
- De favoriser sa réflexivité ;
- D'accompagner les élèves dans un processus d'apprentissage et dans l'élaboration de leur projet professionnel.

### 3.10 Les méthodes pédagogiques

L'équipe de l'IFAS du CHU de Caen a fait des choix pédagogiques pour l'enseignement théorique et pratique afin de permettre aux élèves de bénéficier de méthodes adaptées aux orientations du référentiel de formation.

Elle s'associe à des professionnels compétents ayant des capacités pédagogiques, au sein des autres instituts du pôle des formations du CHU de Caen et d'autres secteurs. Le principe étant de proposer aux élèves des contenus adaptés et actualisés.

L'organisation de la formation est réajustée chaque année en fonction des bilans réalisés par l'équipe pédagogique, les élèves et les intervenants.

Dans le cadre des concepts préalablement définis, nous privilégions les méthodes déductives et interactives aux cours magistraux.

Les méthodes utilisées sont variées sur l'ensemble des huit modules :

- Travaux dirigés en groupes (tous les modules) ;
- Travaux pratiques et gestuels concernant les soins et le toucher thérapeutique (modules 1, 2, 3, 5, et 6) ;
- Travaux de recherche et présentation en binôme pour les sujets de santé publique et l'apprentissage des pathologies (module 1 et 3) ;
- Exercices de simulation à partir de cas cliniques (modules 1 et 2) ;
- Ateliers d'écriture à partir de situations de communication emblématiques (module 5) ;
- Tests et jeux de rôle pour les situations de communication. (module 5) ;
- Débats, tables rondes à partir de films ou de documents. (tous les modules) ;
- Analyse de pratiques lors des retours de stage. (tous les modules) ;
- Ateliers d'ergonomie, animés par une formatrice de l'IFSI diplômée en Ergonomie (module 4) ;
- Ateliers d'hygiène animés par l'Equipe Opérationnelle Hospitalière du CHU de Caen. (*module 6*) ;
- Cours magistraux avec utilisation du multimédia (PowerPoint, séquences vidéos, films) (*tous les modules*).

Pendant les différents travaux, une place est accordée à la créativité individuelle et collective.

Pour faciliter l'appropriation des connaissances des temps de travail personnel guidés sont organisés régulièrement.

### 3.11 L'alternance pédagogique

La formation s'articule entre des temps de stage et d'interventions pédagogiques à l'IFAS.

### 3.12 L'apprentissage par simulation

Dans le cadre du référentiel de formation, l'utilisation de méthodes pédagogiques actives, telle la simulation en santé est recommandée. L'IFAS du CHU de Caen a souhaité développer cette méthode s'appuyant sur la réflexivité et le principe éthique « *jamais la première fois sur un patient* »<sup>7</sup>. Il s'agit d'acquérir des habiletés, des procédures, des connaissances ou de développer la coopération entre plusieurs acteurs (pluri-professionnalité). L'erreur n'est pas sanctionnée mais partagée et analysée, devenant ainsi un levier de réflexion professionnelle et d'apprentissage.

En s'appuyant sur la typologie de la simulation nous proposons les scénarios suivants :

- Simulations écrites par cas concret ou scénarios supports d'échanges et de réflexions autour de la prise en soins d'un patient dans une situation donnée ;
- Simulations sur mannequins de base (basse fidélité) permettant un entraînement aux gestes professionnels (soins d'hygiène, massage cardiaque) ;
- Patients standardisés : il s'agit de patients simulés ou de jeux de rôle permettent une interaction soignant-soigné. Il s'agit de développer des compétences relationnelles techniques dans des situations scénarisées (entretiens d'accueil, gestion de situation de crise,...) ;
- La simulation avec mannequin de moyenne fidélité : L'objectif est de mettre les apprenants en situation évolutive, de mobiliser leurs connaissances et d'acquérir des compétences.

La séance de simulation se déroule selon un schéma préétabli et comprend trois phases distinctes :

- La première partie, le briefing, permet de préciser le cadre de la séance (objectifs, connaissances à mobiliser, matériel...) et les règles de fonctionnement du groupe (confidentialité, déontologie en particulier concernant l'utilisation de la vidéo...);
- La seconde phase est la mise en situation concrète éventuellement filmée. Elle correspond soit la répétition d'un geste technique à acquérir, soit la confrontation à un scénario ;
- Puis le débriefing permettant d'aborder le vécu de la situation par les élèves et de solliciter leur réflexivité.

Pour réaliser ces séances, l'IFAS de Caen dispose de 7 salles de travaux pratiques équipées de mannequins basse et moyenne fidélité ainsi qu'une salle de simulation permettant l'enregistrement et la retransmission en direct en salle de débriefing.

---

<sup>7</sup> GRANRY J.C., MOLL M. C., 2012, Rapport de mission de la Haute Autorité de Santé

## 4 L'organisation pédagogique

### 4.1 La responsabilité des modules

La formation est composée de **8 modules** dont l'organisation est confiée à la responsabilité des formateurs de l'IFAS.

### 4.2 Les stages cliniques.

Les stages cliniques constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils sont **au nombre de six, d'une durée de 4 semaines chacun, soit 140 heures**.

Ils s'effectuent en secteur hospitalier ou extrahospitalier, dans des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux et obligatoirement dans chacune des structures suivantes :

- Service de soins de courte durée (médecine, chirurgie) : vous participerez à la prise en charge de personnes atteintes de pathologies et hospitalisées en milieu public ou privé.
- Services de Soins en santé mentale et psychiatrie : vous vous adresserez à des personnes hospitalisées et suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie (unités d'hospitalisation de l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Caen et du service Esquirol du CHU) ou étant dans des lieux de vie spécifiques tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).
- Services de Soins auprès de personnes âgées et/ou personnes handicapées (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Services de Soins de Suites et Réadaptation (SSR)) : vous participerez à la prise en charge de personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale en établissement dans un but de réinsertion ou une surveillance constante et des soins en hébergement.
- Services de Soins individuels : vous devrez participer à la prise en charge des personnes à domicile (Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), Hospitalisation A Domicile (HAD)).

Les terrains de stage, ainsi définis, sont garants d'un encadrement de qualité par des professionnels dans le cadre d'une convention de stage<sup>8</sup> signée par les responsables et le directeur de l'IFAS.

Le choix de la structure optionnelle est de préférence en lien avec le projet professionnel de l'élève, mais reste négocié avec l'équipe pédagogique et le directeur en fonction des résultats.

Pour ce stage, l'élève pourra choisir une typologie de stage déjà effectuée, mais ne pourra retourner sur un terrain où il a déjà été évalué.

Sur l'ensemble des stages et dans le cadre des évaluations du module 1 et du module 3, l'élève sera soumis à deux évaluations de mises en situations professionnelles (MSP) normatives (notées) effectuées par les formateurs de l'IFAS.

En cas de difficultés en stage (problèmes identifiés par l'élève, le maître de stage ou l'équipe pédagogique), les formateurs de l'IFAS peuvent être amenés à se déplacer sur la structure pour une rencontre entre les différents interlocuteurs.

---

<sup>8</sup> ANNEXE 2 : Modèle convention de stage

### 4.3 Le suivi pédagogique : aide à la réussite de l'élève

Il se définit comme un accompagnement de l'élève tout au long de son cursus scolaire, par un référent de l'équipe pédagogique. Son objectif est de répondre aux besoins et aux demandes de l'élève pour que celui-ci acquière les compétences indispensables à un bon exercice de sa future profession. On peut l'étendre et le situer comme une instance d'élaboration du projet professionnel.

- Un Formateur suit un groupe d'élèves déterminé dès la rentrée ;
- Un changement de référent (à la demande de l'EAS ou du formateur) doit être dûment motivé et validé par le Directeur de l'Institut. *Cette démarche demeure exceptionnelle ;*
- En l'absence non programmée du référent pédagogique, le groupe d'EAS est pris en charge par d'autres membres de l'équipe pédagogique.

#### 4.3.1 Suivis collectifs

##### **Bilan de retour de stage**

Ce sont des temps de formation obligatoires. C'est une exploitation du vécu en stage. Les élèves échangent sur leurs différentes expériences avec le formateur référent du stage et les autres élèves. C'est un temps « fort » qui leur permet d'identifier les émotions, de les gérer et de prendre du recul dans les situations difficiles.

##### **Régulation et bilan de module**

Des temps de bilans sont programmés à chaque fin de temps d'enseignement entre les élèves et les formateurs.

Ils ont pour but d'analyser les difficultés rencontrées dans l'organisation et le vécu des enseignements à l'IFAS. L'analyse des résultats permet d'améliorer la qualité des enseignements.

#### 4.3.2 Suivis individuels

Ces suivis sont obligatoires. Ils sont au nombre de trois pour la formation initiale. Des entretiens peuvent être organisés à la demande de l'élève ou à celle de son référent pédagogique.

Chaque année, un formateur est désigné pour accompagner, guider et diriger l'élève dans les différentes étapes de sa formation.

Le premier entretien est un entretien d'accueil.

Les autres entretiens qui ont pour but de suivre la progression, sont menés à partir :

- Du portfolio ;
- des tests formatifs ;
- des résultats d'évaluations théoriques et cliniques ;
- des évaluations des compétences développées en stage ;
- des bilans de stages ;
- des différents travaux réalisés.

Les informations sont retranscrites sur le dossier de suivi pédagogique.

## 4.4 L'évaluation des modules de formation

### 4.4.1 La commission d'évaluation:

Une commission composée d'un membre de l'équipe de direction et de formateurs référents se réunit plusieurs fois par an pour :

- réajuster et valider les évaluations (conformité des sujets individuels et collectifs : écrits, oraux, simulations et des critères de notation) ;
- Produire des procédures (critères de construction d'évaluations et de notation) ;
- Elaborer le calendrier annuel des évaluations pour le projet pédagogique.

### 4.4.2 Organisation des évaluations

Pour chacun des modules une première épreuve d'évaluation est organisée, suivie d'une seconde session, dite de rattrapage, pour les candidats n'ayant pas validé la première.

MODULE	ÉPREUVES	MODALITÉS	NOTATION	CONDITIONS DE VALIDATION
1	Une épreuve écrite en deux parties : - une série de questions (QROC et/ou QCM) ; - un cas clinique.	Durée : 2 heures. Épreuve anonyme. <b>Session 1</b> : 02/11/18 14h00-16h00 <b>Session 2</b> : 04/02/2019 9h00-11h00	Sur 20 points : - questions sur 8 points. - cas clinique sur 12 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles.
	Et une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne.	Organisée par l'institut. Un infirmier formateur permanent dans un I.F.A.S et une IDE ou cadre ou sage-femme ou EJE ou Educ. Spé. Ou AS (DE supérieur à 2 ans) (Jury de 2 personnes). <b>Les dates de MSP sont définies entre le formateur et le cadre de l'unité d'accueil.</b>	Sur 20 points : - participation DDS sur 8 points. - réalisation du ou des soins sur 12 points	
2	Une épreuve écrite : - une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heure 30. Épreuve anonyme. <b>Session 1</b> : 4/03/2019 8h30-10h <b>Session 2</b> : 29 /03 /2019 9h00-10h30	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
3	Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne	Organisée par l'institut. Un infirmier formateur permanent dans un I.F.A.S et une IDE ou cadre ou sage-femme ou EJE ou Educ. Spé ou AS (DE supérieur à 2 ans) (Jury de 2 personnes). <b>Les dates de MSP sont définies entre le formateur et le cadre de l'unité d'accueil.</b>	Sur 30 points : - participation DDS sur 10 points. - réalisation du ou des soins sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins. Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.

MODULE	ÉPREUVES	MODALITÉS	NOTATION	CONDITIONS DE VALIDATION
4	Une épreuve pratique.	Organisée à l'institut ou en structure de soins. <b>Session 1</b> : 18/01/2019 <b>Session 2</b> : 04/02/2019 13h30-17h00	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
5	Une épreuve écrite et orale : - formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage. - argumentation orale du document	Travail personnel. Durée de l'oral : 20 min maximum. <b>Session 1</b> : Du 11/03/19 au 15/03/2019 <b>Session 2</b> : 17/06/2019	Sur 20 points : - document écrit sur 12 points. - argumentation orale sur 8 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
6	Une épreuve écrite : Une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heure. Épreuve anonyme. <b>Session 1</b> : 12/11/2018 8h30-9h30 <b>Session 2</b> : 10/12/2018 14h00-15h00	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
7	Une épreuve écrite ou orale : - un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques.	Durée : 1 heure. <b>Session 1</b> : 22/02/2019 15h00-16h00 <b>Session 2</b> : 13 /05 /2019 9h00-10h00	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
8	Une épreuve écrite : - un cas concret présentant un contexte de travail.	Durée : 1 heure. Épreuve anonyme. <b>Session 1</b> : 12 /04 /2019 15h00-16h00 <b>Session 2</b> : 13/05/2019 11h00-12h00	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

#### 4.5 Organisation générale des MSP

La MSP se déroule après 10 à 15 jours de présence en stage.

Elle comprend une évaluation du soin et une présentation orale de la démarche de soins.

Le jury est composé de 2 membres : un formateur de l'IFAS et un professionnel de santé habilité (expérience professionnelle d'au moins 3 ans et exercice dans la structure où se déroule la MSP).

#### 4.6 L'évaluation des stages cliniques

L'élève dispose d'un portfolio, outil destiné au suivi du parcours de formation individualisé et de capitalisation des compétences acquises et des activités qui s'y rattachent.

Sur chaque terrain de stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chaque compétence.

## 5 Conclusion

Ce projet correspond à deux axes stratégiques :

Le besoin de repenser et de formaliser une évolution de la formation à l'IFAS de CAEN répondant au référentiel de formation et intégrant les nouvelles technologies d'information et de communication.

La mobilisation des compétences soignantes et pédagogiques par l'équipe pour former des professionnels compétents, apporter une réponse conforme aux besoins de formations et responsabiliser les futurs professionnels dans la construction de leur parcours mais aussi aux nécessités de l'employabilité attendue.





## ANNEXE 2 - Modèle de Convention Individuelle de Stage

### CONVENTION de STAGE INDIVIDUELLE

Entre les soussignés :

Etablissement : Représenté par : D'une part,

**Et le pôle des formations paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire de CAEN :**

Représenté par : **Monsieur KASSEL Christophe, Directeur du Centre Hospitalier**

Et par délégation par : **Madame Catherine BITKER, Directrice des Soins, Coordinatrice du pôle des formations paramédicales**

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les règles relatives à l'organisation et au déroulement du stage clinique accompli par l'étudiant ou l'élève suivant :

Nom	Métier	Année	Service et discipline	Date de début	Date de fin

Cette convention sera portée à la connaissance du cadre de santé, ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant ou de l'élève sur le terrain de stage.

### ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES

Un stage est reconnu « qualifiant », lorsque le maître de stage peut mettre à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage. Une charte d'encadrement et un livret d'accueil seront également proposés aux étudiants ou élèves. Les objectifs de stage sont définis par l'équipe pédagogique en liaison avec les personnes responsables de l'encadrement des étudiants ou des élèves. L'étudiant ou l'élève établit des objectifs personnels de stage.

Le stage a pour objet essentiel de permettre à l'étudiant de construire ses compétences en agissant avec les professionnels, tout en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités afin de l'aider à en mesurer sa progression.

L'établissement d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire. L'étudiant ou l'élève ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint. Le stagiaire ne pourra prétendre à aucune rémunération. Chaque étudiant est placé sous la responsabilité : d'un maître de stage, d'un tuteur de stage, et d'un professionnel de proximité. Pour des raisons d'organisation ou dans le cas d'équipes d'encadrement restreintes, ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne.

Les actes accomplis par les étudiants ou élèves qui présentent un risque pour les patients s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un professionnel diplômé. De la même manière, aucun acte de soins dépassant le champ de compétences aide-soignant ne peut être confié à l'élève aide-soignant en stage.

L'encadrement de l'élève ambulancier en stage est obligatoirement confié à un ambulancier titulaire du diplôme d'ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier pour les stages en entreprise de transport sanitaire, ou à un(e) infirmier(ère) DE ou à un manipulateur en électroradiologie médicale DE, ou un masseur kinésithérapeute DE pour les stages en établissement de soins. Le maître de stage participe à la formation de l'élève ambulancier et à l'évaluation de son apprentissage.

Conformément à l'article R231-88 du code du travail (décret n°2003-296 du 31 mars 2003), les stagiaires manipulateurs d'électroradiologie médicale sont classés en catégorie A. A ce titre, les dosimètres passifs sont fournis par le service radioprotection du CHU de Caen.

Un formateur de l'institut est désigné comme référent du stagiaire. Le formateur référent est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure. Il est également en liaison régulière avec le tuteur. Il a accès aux lieux de stage et peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage.

### ARTICLE 3 – RESPONSABILITE – DISCIPLINE – ABSENCE en STAGE

Pendant la durée du stage, le stagiaire demeure étudiant ou élève de l'Institut de Formation, mais il est placé sous l'autorité administrative et le contrôle du Chef de l'établissement d'accueil.

Dans tous les cas, l'étudiant ou l'élève est soumis aux mêmes obligations et devoirs que le personnel de l'établissement, notamment en ce qui concerne le respect des horaires établis à son attention, la tenue et l'obligation de secret et de

discrétion professionnelle conformément aux dispositifs des articles 226-13 du code pénal et L1110-4 du code de la santé.

Toute absence devra être signalée le jour même par l'étudiant ou l'élève, simultanément à l'établissement et à l'Institut de Formation. L'étudiant ou l'élève doit par ailleurs justifier son absence (certificat médical, ...) auprès de l'Institut dans les 48 heures. Une absence non justifiée sera signalée le jour même à la Direction de l'Institut par le responsable de stage. Certaines autorisations d'absence peuvent donner lieu à récupération. Toutes les absences en stage qui dépassent ou risquent de faire l'objet d'un dépassement de franchise doivent être récupérées par journée sur le temps des congés hebdomadaires ou congés annuels, en accord avec le directeur de l'institut.

#### ARTICLE 4 – ASSURANCES

Le Centre Hospitalier du CHU de Caen souscrit pour chaque étudiant et élève des assurances qui couvrent l'ensemble des accidents dont peut être victime le stagiaire sur le lieu de stage ou à l'occasion des activités de stage.

Ceux survenant sur les trajets aller-retour domicile-lieu de stage et Institut de formation-lieu de stage sont gérés par la caisse d'assurance maladie à laquelle il est affilié.

L'institut de formation s'assure que les étudiants ont acquitté leur cotisation URSSAF et justifié de leur assurance responsabilité civile personnelle.

Le CHU de Caen souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève ou l'étudiant en stage pour tout dommage causé aux tiers, à l'occasion de celui-ci.

La direction de l'Institut s'engage à effectuer les déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle à l'assurance maladie, conformément aux dispositions des articles L441-1 et suivants, et L461-1 et suivants du même code.

En cas d'accident, survenant au stagiaire, soit au cours du stage, soit au cours du trajet, l'établissement d'accueil s'engage à le déclarer à la direction de l'institut dans le délai légal de 24 heures, conformément aux dispositions de l'article R441-2 du code de la sécurité sociale.

Les véhicules de service ou les voitures particulières du personnel d'encadrement de l'établissement d'accueil permettant les déplacements éventuels nécessités par les activités de stage devront être assurés conformément à la réglementation en vigueur (articles L. 324-1 et L.324-2 du code de la route).

#### ARTICLE 5 – LES HORAIRES de STAGE

Les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

Les jours fériés sont chômés tant en stage qu'à l'Institut. Les jours fériés sont considérés comme travaillés dans le décompte total du stage. Un déplacement du repos de ce férié peut être négocié avec le maître de stage.

Les étudiants et élèves sont soumis au planning de stage réalisé par le responsable de l'unité.

Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles dès lors que l'étudiant ou élève bénéficie d'un encadrement de qualité. A ce titre, les étudiants et élèves ont la possibilité d'effectuer le temps hebdomadaire de stage prévues par les référentiels de formation en horaires autres que 7 heures par jour, soit éventuellement en 10h ou 12h.

En cas de stage de nuit, les retours écoles devront s'effectuer dans un délai minimum de 12 heures après la fin du service.

#### ARTICLE 6 – SUSPENSION DE STAGE

L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux précise ; « Lorsque l'étudiant a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes soignées, le directeur de l'institut de formation, en accord avec le responsable du lieu de stage, peut décider de la suspension du stage de l'étudiant, dans l'attente de l'examen de sa situation par le conseil pédagogique qui doit se réunir, au maximum, dans un délai de quinze jours à compter de la suspension ».

Cette demande doit être motivée par un rapport transmis par l'établissement d'accueil ou le responsable de stage.

#### ARTICLE 7 - COMMUNICATION

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'établissement d'accueil après en avoir expressément informé la direction de l'institut de formation.

L'étudiant ou l'élève a pris connaissance de cette convention et s'engage à la respecter. Un exemplaire signé est conservé dans son dossier.

Cette convention est établie en deux exemplaires qui sont adressés à l'Etablissement d'accueil pour accord et signature. L'Etablissement d'accueil conserve un exemplaire et adresse le second dûment signé à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.



## **Institut de Formation Aide-Soignant**

situé au Pôle des Formations  
et de Recherche en Santé,  
2 rue des Rochambelles

### **IFAS**

Avenue de la Côte de Nacre  
C30001  
14033 Caen cedex 9

secrétariat accueil du PFRS : 02 31 56 82 00

secrétariat scolarité IFAS : 02 31 56 83 20